



ARRIVÉE LE

17 SEP. 2020

gog-lll DE

N° / ISLV

DÉLIBÉRATION N° 44/2020 du 9 septembre 2020

Rectifiant la délibération n° 40/2020 du 21 juillet 2020 autorisant le maire à négocier et à contracter auprès de la Banque SOCREDO un emprunt de vingt millions (20 000 000) francs cp./ pour couvrir la prestation de dépôt des demandes de permis de construire en vue de la construction des groupes scolaires de FITII et de HAAPU ainsi que 2 restaurants scolaires

En sa séance du 09 septembre, convoquée par Monsieur Marcelin LISAN, Maire de la Commune, par lettre n° CONV/CM6/2020 du 02 septembre 2020, sous sa présidence, avec Monsieur Pitori GIBERT, secrétaire de séance nommé conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HUAHINE,

ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint
sous la présidence de Monsieur Marcelin LISAN, Maire,

- Vu** la Loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu** les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007, relative à la simplification du droit ;
- Vu** la délibération n° 40/2020 du 21 juillet 2020 autorisant le maire à négocier et à contracter auprès de la Banque SOCREDO un emprunt de vingt millions (20 000 000) francs cp./ pour couvrir la prestation de dépôt des demandes de permis de construire en vue de la construction des groupes scolaires de FITII et de HAAPU ainsi que 2 restaurants scolaires ;

Considérant l'email reçu de la banque SOCREDO en date du 10 août 2020 relatif à la demande d'emprunt en cours ;

Ouï l'exposé du Maire ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :**

Article 1er : L'article 2 de la délibération n° 40/2020 du 21 juillet 2020 susvisée est modifié et remplacé comme suit :

Le Conseil Municipal approuve les dispositions suivantes relatives à l'emprunt :

- Objet : Financement des études en-avant projet.
- Montant : 20 MF CFP
- Durée d'amortissement : 6 ans
- Taux d'intérêt : 1,75 %
- Frais de dossier : 10 KF CFP

Article 2 : Toutes les autres dispositions de la délibération susvisée restent inchangées.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.

Article 4: Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée où besoin sera.

- Extrait de délibération -

Vingt-neuf (29) membres du conseil municipal étant en exercice.

25 membres sont présents au moment du vote :

1. Maire	LISAN Marcelin
2. 1 ^{er} adjoint	TEMERATE Tania
3. 2 ^{ème} adjoint	GIBERT Pitori
4. 3 ^{ème} adjoint	FAAHU Tatiana
5. 4 ^{ème} adjoint	MALATESTTE Antonio
6. 5 ^{ème} adjoint	ROURA Nicole
7. 6 ^{ème} adjoint	TAAROAMEA Bruno
8. 8 ^{ème} adjoint	FANIU Erick
9. Marie délégué de Fare	LEMAIRE Gaston
10. Conseiller municipal de Fitiï	ROURA-ARUTAHÏ Jacques
11. Maire délégué de Maeva	CHEOU Ronald
12. Conseiller municipal de Maeva	TEFAATAUMARAMAMA Timiona
13. Conseiller municipal de Fitiï	BUARD Mathilde
14. Conseiller municipal de Fitiï	TEMAURI Jean-Marie
15. Maire délégué de Fitiï	MOU SIN Gaétan
16. Conseiller municipal de Fare	COLOMBANI Moehau
17. Maire délégué de Haapu	CHONG Claude
18. Conseiller municipal de Parea	TEMEHARO Gyle
19. Maire délégué de Faie	ITCHNER Edna
20. Conseiller municipal de Maeva	CHAN Maeva
21. Maire délégué de Tefarerii	VEAU Eugénie
22. Maire délégué de Maroe	TEPA Eremoana
23. Conseiller municipal de Maroe	PUUPUU Titaua
24. Conseiller municipal de Maroe	TEPOU Tepora
25. Maire délégué de Parea	TUIHANI Eugène

03 membres ont donné pouvoir :

1. 7 ^{ème} adjoint	FANAURA Clotilde	à	CHEOU Ronald
2. Conseiller municipal de Fare	HEITAA Dorida	à	LISAN Marcelin
3. Conseiller municipal de Haapu	LY Tehani	à	CHONG Claude

01 membre était absent :

1. Conseiller municipal de Fare	TINIRAU Aremiti
---------------------------------	-----------------

Indications sur le résultat du vote :

Votants : 28

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Exprimés : 28

Votes pour : 28

Vote contre : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

Le Maire,

LISAN Marcelin

